



# DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

## LES CHIFFRES-CLÉS 2016

### EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

#### QUI PRODUIT CES DÉCHETS ?

- Les professionnels, les industriels, les ménages, les collectivités, les établissements publics, etc. Lorsque les déchets sont collectés par le service public, on parle de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Il peut s'agir par exemple de déchets produits par les ménages et collectés en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire, de déchets des communes (produits par les services techniques) tels que les déchets issus de l'entretien des espaces verts, du nettoyage des voiries, de l'assainissement, de déchets des administrations et des professionnels. Les déchets qui ne sont pas produits par les ménages sont des Déchets d'Activités Économiques (DAE).

**21 millions** de tonnes de déchets  
sont produits et collectés en 2016  
(325 millions de tonnes en France)  
dont **3,6 millions** de tonnes identifiés  
comme déchets ménagers et assimilés



**834 000 tonnes**  
de déchets  
dangereux  
amiante, solvants,  
piles, peintures, ...

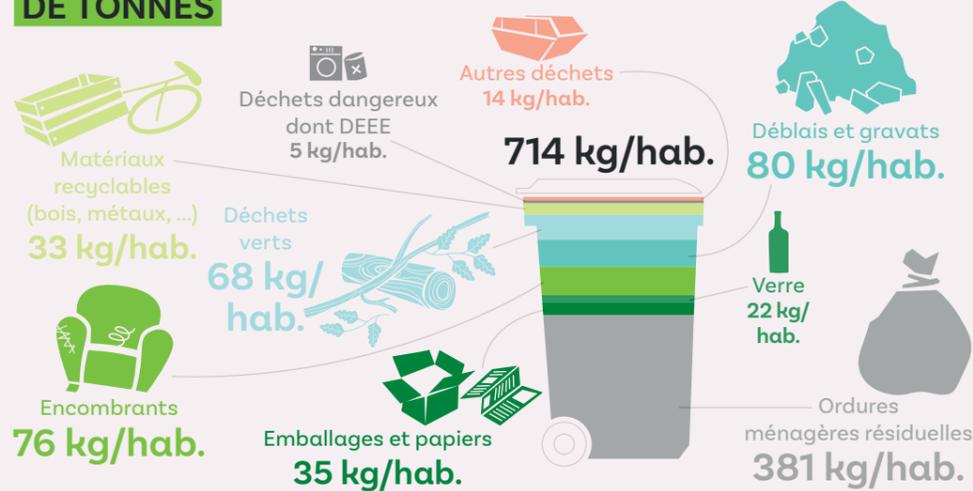


**5,4 millions** de tonnes  
de déchets non dangereux  
déchets alimentaires, papiers,  
cartons, verres, métaux, plastiques, ...



**14,8 millions** de tonnes  
de déchets inertes  
terres, gravats, sables, carrelages, ...

## LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS REPRÉSENTENT 3,6 MILLIONS DE TONNES



- Ordures ménagères résiduelles contenues dans la poubelle grise
- Recyclables des collectes sélectives (verre, journaux, emballages, ...)
- Déchets dits "occasionnels" récupérés via les déchèteries et quelques collectes occasionnelles en porte-à-porte

La moyenne nationale s'établit à 570 kg/hab. en 2015 dont seulement 261 kg/hab. d'ordures ménagères résiduelles (poubelle grise).

(Source : Base de données nationale SINOE® de l'Ademe)

## QUI EN A LA CHARGE ?

Les déchets ménagers et assimilés sont pris en charge et supportés financièrement par le service public d'enlèvement et d'élimination des déchets. Il s'agit le plus souvent de services intercommunaux, gérés en interne de la collectivité ou confiés à un prestataire.

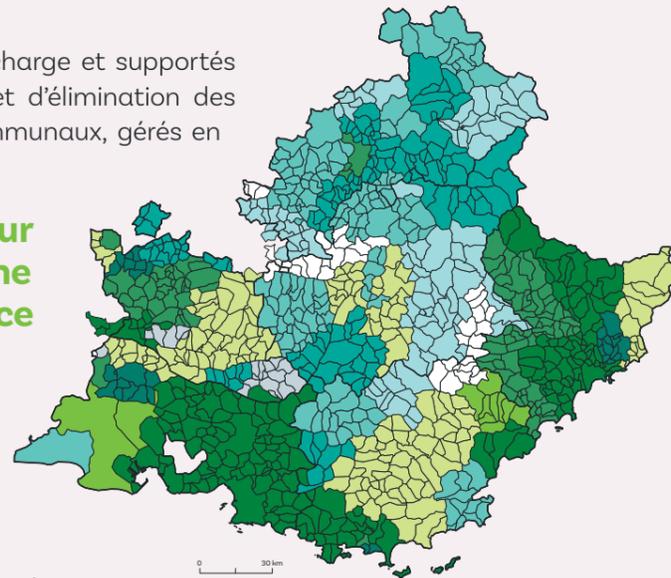
**En Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'année 2016, plus d'une centaine de collectivités exercent la compétence de collecte des ordures ménagères.**

Il n'y a pas que les bennes comme moyen de collecte des déchets ménagers et assimilés, il y a aussi les déchèteries : elles ont permis de collecter en moyenne 248 kg de déchets par habitant.

Il y a de plus en plus de déchèteries professionnelles sur notre territoire. Elles permettent une meilleure prise en charge des déchets d'activités économiques. Les déchets ne sont alors plus collectés par les déchèteries publiques.

248 kg/hab. de déchets

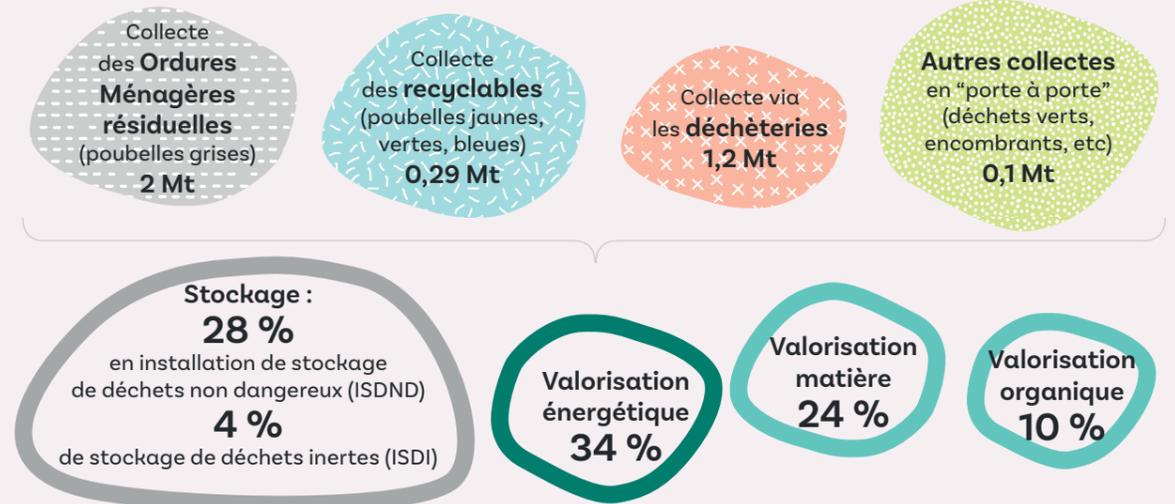
304 déchèteries en Provence-Alpes-Côte d'Azur  
soit 1 déchèterie pour 16 540 habitants  
[en France : 1 déchèterie pour 14 000 habitants]



- De 0 à 1 000 hab. / déchèterie
- De 1 000 à 2 000 hab. / déchèterie
- De 2 000 à 5 000 hab. / déchèterie
- De 5 000 à 8 000 hab. / déchèterie
- De 8 000 à 10 000 hab. / déchèterie
- De 10 000 à 12 000 hab. / déchèterie
- De 12 000 à 15 000 hab. / déchèterie
- De 15 000 à 25 000 hab. / déchèterie
- Supérieur à 25 000 hab. / déchèterie

ORD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ?

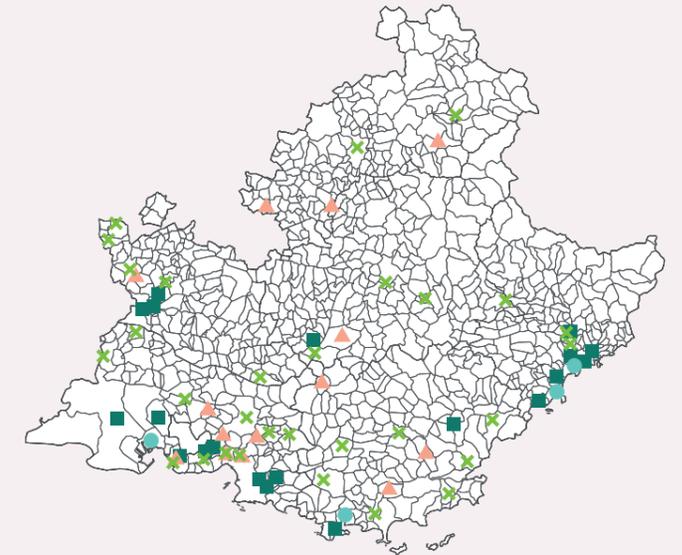


Seuls 34 % de ces déchets sont recyclés (matière et organique) en 2016 (43 % à l'échelle nationale) mais la situation progresse. Dès 2025, 65 % des déchets non dangereux devront être valorisés pour limiter le recours au stockage.

## OÙ SONT TRAITÉS CES DÉCHETS ?

- En 2016, 196 installations ont permis de traiter ces déchets, dont :
  - 42 implantées hors région
  - 70 centres de regroupement (rupture de charge), qui permettent d'optimiser le transport des déchets.

- Unité de valorisation organique
- Unité de valorisation énergétique
- Installation de stockage des déchets non dangereux
- Centres de tri



## RÉDUCTION ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

- Une légère diminution des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2016 : -29 kg/hab/an, soit -4 % en 7 ans.

- Déchets ménagers occasionnels (gravats, DEEE, déchets verts, encombrants, etc.)
- Emballages et papiers
- Verre
- Ordures ménagères résiduelles
- TOTAL DMA (kg/hab.)



CHIFFRES CLÉS 2016 • Déchets Ménagers et Assimilés

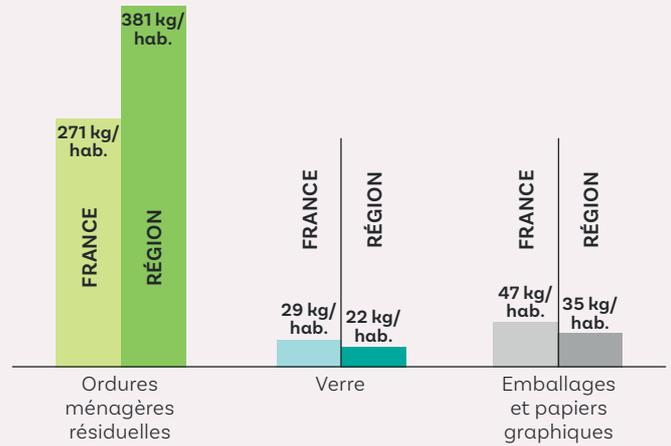
► Une production de déchets ménagers et assimilés supérieure à la moyenne nationale.

Un des enjeux pour la région est d'arriver, a minima, à atteindre les performances nationales.

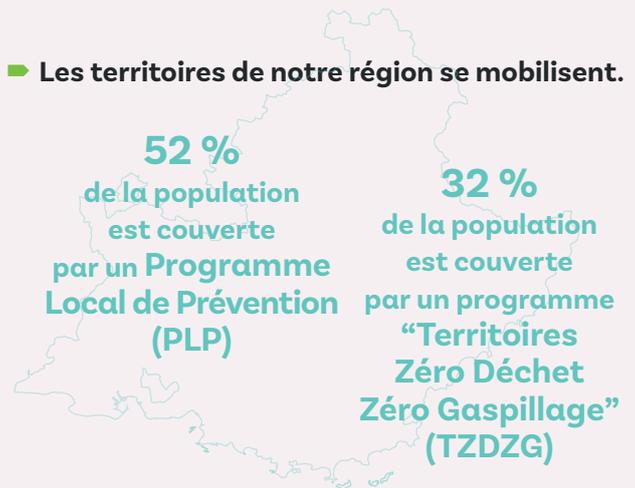
Il est important de renforcer le tri et d'assurer une collecte dédiée pour les déchets d'activités économiques car **1/3 de ces déchets sont collectés avec les poubelles des ménages.**

► Des filières économiques liées au réemploi des déchets se développent.

En 2016, 446 structures de réemploi sont présentes sur le territoire régional dont **17 ressourceries.** Ces dernières ont permis de collecter 3 000 tonnes de déchets (dont 89 % sont valorisés) et créer **372 emplois, dont 20 % en CDI.** Leur chiffre d'affaire s'élève à environ 1,5 millions d'euros.



► Les territoires de notre région se mobilisent.



## LES DÉCHETS : LA BASE D'UNE NOUVELLE ÉCONOMIE DITE "CIRCULAIRE"

L'économie circulaire, c'est :



(Source : Étude France Stratégie)

► La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux en matière de prévention et de valorisation des déchets au service d'une économie circulaire. Cette nouvelle économie considère le déchet comme une ressource et devrait donc permettre de créer de nouvelles activités économiques au service de la valorisation et de la transformation des déchets. À titre d'exemple, **la réparation de produits usagés, de réutilisation ou de recyclage, générerait 25 fois plus d'emplois** que la mise en décharge (stockage).

[www.ord-paca.org](http://www.ord-paca.org)

Source : Observatoire Régional des Déchets - Données 2016 fournies par les collectivités (RPQS) et exploitants d'installations (enquête ITOM) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - [observatoire-dechets-paca@arpe-paca.org](mailto:observatoire-dechets-paca@arpe-paca.org)

Date de publication : octobre 2018 - Réalisation : ARPE Provence-Alpes-Côte d'Azur - Unité Infocom

Observatoire Régional des Déchets Provence-Alpes-Côte d'Azur

Logos: République Française, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ADEME (Agence de l'Environnement et de la Métrique de l'Énergie)